

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - MONTASTRUC LA CONSEILLERE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21310358300018

POSTE COMPTABLE : SGC DE TOULOUSE COURONNE EST

M. 14

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE MONTASTRUC LA CONSEILLERE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	38
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	39
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	45
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	46
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	47
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	49
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	50
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	51
A4 - Etat des provisions	52
A5 - Etalement des provisions	53
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	54
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	55
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	57

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	58
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	61
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	62
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	63
B1.6 - Etat des engagements reçus	64
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	65
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	66
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	67
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	68
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	71
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	72
--	----

D2 - Arrêté et signatures

73

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 31358	MONTASTRUC LA CONSEILLERE COMMUNE DE MONTASTRUC LA CONSEILLERE	BP (projet de budget) 2023
----------------------------	---	---

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	43,17 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	123,48 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	69,69 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 485 007,00	3 185 007,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 300 000,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		3 485 007,00	3 485 007,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 606 474,23	2 417 357,74
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	340 780,61	314 783,13
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 215 113,97
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 947 254,84	2 947 254,84

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 432 261,84	6 432 261,84
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 080 700,00	0,00	813 387,00	0,00	813 387,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 590 000,00	0,00	1 478 000,00	0,00	1 478 000,00
014	Atténuations de produits	2 439,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
65	Autres charges de gestion courante	554 100,00	0,00	709 375,00	0,00	709 375,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 227 239,00	0,00	3 002 262,00	0,00	3 002 262,00
66	Charges financières	24 600,00	0,00	24 500,00	0,00	24 500,00
67	Charges exceptionnelles	635 574,34	0,00	347 286,66	0,00	347 286,66
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	4 068,69		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	45 931,31		50 000,00	0,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 937 413,34	0,00	3 424 048,66	0,00	3 424 048,66
023	Virement à la section d'investissement (5)	284 889,36		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	37 000,00		60 958,34	0,00	60 958,34
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		321 889,36		60 958,34	0,00	60 958,34
TOTAL		4 259 302,70	0,00	3 485 007,00	0,00	3 485 007,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 485 007,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	30 500,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	374 500,00	0,00	92 000,00	0,00	92 000,00
73	Impôts et taxes	1 498 500,00	0,00	1 584 307,00	0,00	1 584 307,00
74	Dotations et participations	1 186 339,00	0,00	1 248 700,00	0,00	1 248 700,00
75	Autres produits de gestion courante	195 000,00	0,00	210 000,00	0,00	210 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 284 839,00	0,00	3 175 007,00	0,00	3 175 007,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 294 839,00	0,00	3 185 007,00	0,00	3 185 007,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	34 889,36		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		34 889,36		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 329 728,36	0,00	3 185 007,00	0,00	3 185 007,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	300 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 485 007,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	60 958,34
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 671 089,47	340 780,61	1 939 741,23	0,00	2 280 521,84
	Total des dépenses d'équipement	1 671 089,47	340 780,61	1 939 741,23	0,00	2 280 521,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	140 000,00	0,00	508 733,00	0,00	508 733,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		155 000,00	0,00	155 000,00
	Total des dépenses financières	140 000,00	0,00	666 733,00	0,00	666 733,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 811 089,47	340 780,61	2 606 474,23	0,00	2 947 254,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	34 889,36		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	34 889,36		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 845 978,83	340 780,61	2 606 474,23	0,00	2 947 254,84

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 947 254,84
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	403 315,17	314 783,13	139 999,87	0,00	454 783,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	425 000,00	0,00	425 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	403 315,17	314 783,13	564 999,87	0,00	879 783,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	134 769,00	0,00	188 402,00	0,00	188 402,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	877 997,53	0,00	877 997,53
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	725 000,00	0,00	725 000,00
	Total des recettes financières	234 769,00	0,00	1 791 399,53	0,00	1 791 399,53
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	638 084,17	314 783,13	2 356 399,40	0,00	2 671 182,53
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	284 889,36		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	37 000,00		60 958,34	0,00	60 958,34
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	321 889,36		60 958,34	0,00	60 958,34
	TOTAL	959 973,53	314 783,13	2 417 357,74	0,00	2 732 140,87

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	215 113,97
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 947 254,84
---	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	60 958,34
--	-----------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 - DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	813 387,00		813 387,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 478 000,00		1 478 000,00
014	Atténuations de produits	1 500,00		1 500,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	709 375,00		709 375,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	24 500,00	0,00	24 500,00
67	Charges exceptionnelles	347 286,66	0,00	347 286,66
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	60 958,34	60 958,34
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 424 048,66	60 958,34	3 485 007,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 485 007,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	508 733,00	0,00	508 733,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 280 521,84		2 280 521,84
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	3 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	155 000,00		155 000,00
Dépenses d'investissement – Total		2 947 254,84	0,00	2 947 254,84

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 947 254,84
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	40 000,00		40 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	92 000,00		92 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 584 307,00		1 584 307,00
74	Dotations et participations	1 248 700,00		1 248 700,00
75	Autres produits de gestion courante	210 000,00	0,00	210 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	10 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 185 007,00	0,00	3 185 007,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	300 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 485 007,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	188 402,00	0,00	188 402,00
13	Subventions d'investissement	454 783,00	0,00	454 783,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	425 000,00	0,00	425 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		60 958,34	60 958,34
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	725 000,00		725 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 793 185,00	60 958,34	1 854 143,34

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	215 113,97
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	877 997,53
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 947 254,84
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 080 700,00	813 387,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	20 000,00	20 000,00	0,00
60611	Eau et assainissement	30 000,00	28 500,00	0,00
60612	Energie - Electricité	220 000,00	240 000,00	0,00
60613	Chauffage urbain	100 000,00	75 000,00	0,00
60621	Combustibles	6 000,00	5 000,00	0,00
60622	Carburants	15 000,00	13 500,00	0,00
60623	Alimentation	135 000,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	2 000,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	20 000,00	8 000,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00	23 000,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	20 000,00	5 000,00	0,00
60636	Vêtements de travail	4 000,00	2 500,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	5 000,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	4 000,00	6 406,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	25 000,00	27 009,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	7 000,00	4 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	115 000,00	8 000,00	0,00
6132	Locations immobilières	3 000,00	40 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	25 000,00	30 000,00	0,00
61521	Entretien terrains	3 000,00	3 000,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	10 000,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	5 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	10 000,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 000,00	10 000,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	1 000,00	1 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	4 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 000,00	13 000,00	0,00
6156	Maintenance	41 000,00	42 000,00	0,00
6161	Multirisques	21 500,00	18 000,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	15 000,00	1 022,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 700,00	1 700,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 000,00	5 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	3 500,00	1 500,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	1 500,00	0,00
6226	Honoraires	15 000,00	10 000,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 500,00	2 000,00	0,00
6228	Divers	0,00	10 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 500,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	18 000,00	30 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	5 000,00	0,00
6237	Publications	30 000,00	2 500,00	0,00
6238	Divers	0,00	14 400,00	0,00
6247	Transports collectifs	3 000,00	1 500,00	0,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	0,00
6257	Réceptions	2 500,00	6 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	4 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	16 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	300,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	1 000,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 000,00	250,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	18 000,00	0,00
63512	Taxes foncières	14 000,00	14 000,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	4 500,00	6 300,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 590 000,00	1 478 000,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	4 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 000,00	5 300,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	19 000,00	17 300,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 000,00	2 500,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	726 000,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	11 000,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 055 600,00	90 000,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	184 500,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	1 200,00	17 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	180 000,00	150 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	235 000,00	212 300,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 000,00	8 100,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	48 200,00	42 000,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	2 000,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	19 000,00	10 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	2 439,00	1 500,00	0,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	1 439,00	1 500,00	0,00
7398	Reverst., restituit° et prélèvt divers	1 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	554 100,00	709 375,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	4 000,00	2 300,00	0,00
6518	Autres	0,00	4 000,00	0,00
6531	Indemnités	87 000,00	89 000,00	0,00
6532	Frais de mission	5 000,00	5 000,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	4 000,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	9 100,00	9 100,00	0,00
6535	Formation	4 000,00	3 000,00	0,00
6553	Service d'incendie	60 000,00	63 200,00	0,00
65548	Autres contributions	62 000,00	65 641,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	34 000,00	34 000,00	0,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	0,00	11 000,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	20 000,00	23 000,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	215 000,00	346 134,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	50 000,00	50 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		3 227 239,00	3 002 262,00	0,00
66	Charges financières (b)	24 600,00	24 500,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 000,00	16 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	8 600,00	8 500,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	635 574,34	347 286,66	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	2 000,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	633 574,34	345 286,66	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	4 068,69	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	4 068,69	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	45 931,31	50 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 937 413,34	3 424 048,66	0,00
023	Virement à la section d'investissement	284 889,36	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	37 000,00	60 958,34	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	37 000,00	60 958,34	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		321 889,36	60 958,34	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		321 889,36	60 958,34	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 259 302,70	3 485 007,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 485 007,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	500,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	8 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	30 500,00	40 000,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	40 000,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	500,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	374 500,00	92 000,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	4 000,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	3 000,00	3 000,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	500,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	300 000,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	70 000,00	40 000,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	45 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 498 500,00	1 584 307,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	1 440 000,00	1 555 807,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	500,00	500,00	0,00
73211	Attribution de compensation	55 000,00	20 000,00	0,00
7336	Droits de place	3 000,00	8 000,00	0,00
74	Dotations et participations	1 186 339,00	1 248 700,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	270 000,00	277 000,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	421 839,00	425 000,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	116 000,00	120 000,00	0,00
744	FCTVA	0,00	1 300,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	133 000,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	35 000,00	50 000,00	0,00
7476	Participat° C.C.A.S. et CDE	23 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	100 000,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	140 000,00	189 000,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	650,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	5 000,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 500,00	17 750,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	72 000,00	30 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	195 000,00	210 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	170 000,00	170 000,00	0,00
7551	Excédent des BA administratifs	0,00	25 000,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	25 000,00	15 000,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 284 839,00	3 175 007,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	10 000,00	10 000,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	10 000,00	10 000,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 294 839,00	3 185 007,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	34 889,36	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	34 889,36	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		34 889,36	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 329 728,36	3 185 007,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	300 000,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 485 007,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
578	Opération d'équipement n° 578 (5)	260 000,00	285 000,00	0,00
580	Opération d'équipement n° 580 (5)	2 700,00	0,00	0,00
582	Opération d'équipement n° 582 (5)	542 211,20	55 000,00	0,00
583	Opération d'équipement n° 583 (5)	8 505,90	0,00	0,00
584	Opération d'équipement n° 584 (5)	80 000,00	5 000,00	0,00
585	Opération d'équipement n° 585 (5)	28 002,00	20 500,00	0,00
586	Opération d'équipement n° 586 (5)	24 019,12	23 599,61	0,00
587	Opération d'équipement n° 587 (5)	48 876,76	41 500,00	0,00
588	Opération d'équipement n° 588 (5)	257 438,20	275 941,00	0,00
589	Opération d'équipement n° 589 (5)	30 312,00	5 900,00	0,00
590	Opération d'équipement n° 590 (5)	71 500,00	95 700,00	0,00
593	Opération d'équipement n° 593 (5)	5 000,00	25 000,00	0,00
594	Opération d'équipement n° 594 (5)	312 524,29	74 860,00	0,00
595	Opération d'équipement n° 595 (5)	0,00	1 031 740,62	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 671 089,47	1 939 741,23	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	140 000,00	508 733,00	0,00
1641	Emprunts en euros	120 000,00	65 713,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	5 000,00	0,00
16873	Dettes - Départements	18 000,00	13 020,00	0,00
168741	Dettes - Communes membres du GFP	0,00	425 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	3 000,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	3 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	155 000,00	0,00
Total des dépenses financières		140 000,00	666 733,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 811 089,47	2 606 474,23	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	34 889,36	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	34 889,36	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	14 730,24	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	20 159,12	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		34 889,36	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 845 978,83	2 606 474,23	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	340 780,61
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 947 254,84
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES			B2	
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	403 315,17	139 999,87	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	161 044,00	89 999,87	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	50 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	16 578,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	90 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	135 693,17	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	425 000,00	0,00
168741	Dettes - Communes membres du GFP	0,00	425 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		403 315,17	564 999,87	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	134 769,00	1 066 399,53	0,00
10222	FCTVA	64 769,00	138 402,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	70 000,00	50 000,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	877 997,53	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	725 000,00	0,00
Total des recettes financières		234 769,00	1 791 399,53	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		638 084,17	2 356 399,40	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	284 889,36	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	37 000,00	60 958,34	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	3 478,80	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	102,32	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	1 473,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	443,00	2 470,03	0,00
281316	Equipements de cimetière	0,00	305,58	0,00
281318	Autres bâtiments publics	1 420,04	457,85	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	3 251,28	0,00
28138	Autres constructions	242,66	512,66	0,00
28152	Installations de voirie	7 895,16	12 966,39	0,00
281538	Autres réseaux	317,33	113,83	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	2 297,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	7 963,20	8 391,71	0,00
28182	Matériel de transport	9 037,68	9 037,68	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	5 018,49	6 439,05	0,00
28184	Mobilier	839,09	3 703,13	0,00
28188	Autres immo. corporelles	3 823,35	5 958,03	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		321 889,36	60 958,34	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		321 889,36	60 958,34	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		959 973,53	2 417 357,74	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	314 783,13
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	215 113,97
---	-------------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 947 254,84

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 578 (1)
LIBELLE : Projet nouvelle école élémentaire

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		236 740,96	a 18 960,00	285 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	223 240,96	18 960,00	285 000,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	73 050,96	18 960,00	285 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	5 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-303 960,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 580 (1)
LIBELLE : Ancien presbytère

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 582 (1)
LIBELLE : Maison des associations

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		299 239,69	a 185 835,41	55 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	299 239,69	185 835,41	55 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	299 239,69	185 835,41	55 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 234 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	234 000,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	120 000,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	90 000,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	24 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-6 835,41
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 583 (1)
LIBELLE : Parking angalinat

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 584 (1)
LIBELLE : Pôle activité gare

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		47 400,00	a 0,00	5 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	47 400,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	42 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	720,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	4 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 585 (1)
LIBELLE : Amélioration cadre de vie

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		16 903,99	a 0,00	20 500,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 903,99	0,00	20 500,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 023,19	0,00	10 500,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	2 878,80	0,00	10 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	13 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-20 500,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 586 (1)
LIBELLE : Valorisation équipement scolaire

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		49 707,02	a 3 154,55	23 599,61	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 002,74	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	2 002,74	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	49 707,02	1 151,81	23 599,61	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 115,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	20 427,85	1 151,81	1 100,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 707,15	0,00	1 900,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	16 228,78	0,00	20 599,61	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 228,20	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-26 754,16
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 587 (1)
LIBELLE : Modernisation éclairage public

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 21 403,00	41 500,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	21 403,00	39 500,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	39 500,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	21 403,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-62 903,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 588 (1)
LIBELLE : Voirie / Urbanisation

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		100 045,17	a 39 174,17	275 941,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	31 235,00	1 090,97	2 400,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	31 235,00	1 090,97	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	68 810,17	38 083,20	273 541,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	68 810,17	38 083,20	230 000,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	28 541,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-315 115,17
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 589 (1)
LIBELLE : Renforcement de la sécurité

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 607,89	a 23 041,72	5 900,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 607,89	23 041,72	5 900,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	23 041,72	1 500,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	3 473,93	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	1 062,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	991,96	0,00	3 900,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-28 941,72
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 590 (1)
LIBELLE : Entretien patrimoine

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		71 141,07	a 5 418,61	95 700,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	71 141,07	5 418,61	95 700,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	9 167,52	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	16 852,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	5 418,61	90 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	28 031,11	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7 672,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	6 518,08	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 899,00	0,00	5 700,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-101 118,61
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 593 (1)
LIBELLE : Amélioration équipement sportif

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		27 888,00	a 0,00	25 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	27 888,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	27 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-25 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 594 (1)
LIBELLE : Acquisition diverses

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		215 865,81	a 43 793,15	74 860,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 198,80	7 200,00	19 160,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	7 200,00	2 160,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	10 198,80	0,00	17 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	205 667,01	36 593,15	55 700,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	4 699,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	132,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	13 900,80	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	16 915,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	9 416,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	31 583,72	2 349,89	3 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	2 480,09	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	0,00	4 802,88	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 633,49	6 618,78	3 700,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	45 188,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	22 313,39	1 042,80	15 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	22 450,41	625,20	5 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	47 853,81	7 252,80	29 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 4 763,88	d 0,00
13	Subventions d'investissement	4 763,88	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	4 763,88	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-113 889,27
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 595 (1)
LIBELLE : Projet PPI

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		114 975,40	a 0,00	1 031 740,62	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	46 072,55	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	46 072,55	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	68 902,85	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	632,68	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	30 299,86	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	4 843,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	17 498,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	4 186,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	11 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 031 740,62	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	1 031 740,62	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 031 740,62
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 341 500,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 341 500,00									
7089830	SA BANQUE POPULAIRE	18/05/2016		08/06/2022	1 341 500,00	F		1,300	1,032		T	X Echéance constante	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
2016-0001		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2016-0002		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2016-0003		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2016-0004		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2016-0005		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2016-0006		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2016-0007		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2016-0008		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2016-0009		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2016-0010		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2016-0011		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2017-0001		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2017-0002		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2017-0003		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2018-0001		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2018-0002		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2018-0003		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2018-0004		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1

MONTASTRUC LA CONSEILLERE - COMMUNE DE MONTASTRUC LA CONSEILLERE - BP (projet de budget) - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2018-0005		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2018-0006		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2019-01		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2019-02		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2019-03		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2019-04		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2020-001		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2020-02		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2020-03		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2020-04		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2021-01		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2021-02		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2021-03		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					132 199,44									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					132 199,44									
20003	DEPARTEMENT	27/11/2015		18/02/2017	54 951,14	F		0,000	2,477		A	X Echéance constante		A-1

MONTASTRUC LA CONSEILLERE - COMMUNE DE MONTASTRUC LA CONSEILLERE - BP (projet de budget) - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2017-000548	DEPARTEMENT	19/02/2018		03/07/2019	17 188,30	F		0,000	2,480		A	X Echéance constante		A-1
7915	DEPARTEMENT	10/09/2008		01/12/2009	60 060,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					1 473 699,44									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 160 408,40					65 712,88	15 085,31	0,00	8 024,73
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 160 408,40					65 712,88	15 085,31	0,00	8 024,73
7089830		0,00	A-1	1 160 408,40	15,42	F		1,032	65 712,88	15 085,31	0,00	8 024,73
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
2016-0001		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2016-0002		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2016-0003		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2016-0004		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2016-0005		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2016-0006		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2016-0007		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2016-0008		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2016-0009		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2016-0010		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2016-0011		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2017-0001		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2017-0002		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2017-0003		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2018-0001		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2018-0002		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2018-0003		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2018-0004		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

MONTASTRUC LA CONSEILLERE - COMMUNE DE MONTASTRUC LA CONSEILLERE - BP (projet de budget) - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
2018-0005		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2018-0006		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2019-01		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2019-02		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2019-03		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2019-04		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2020-001		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2020-02		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2020-03		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2020-04		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2021-01		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2021-02		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2021-03		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		26 343,44					13 020,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		26 343,44					13 020,00	0,00	0,00	0,00
20003		0,00	A-1	13 743,14	1,08	F		2,477	6 868,00	0,00	0,00	0,00
2017-000548		0,00	A-1	8 596,30	3,50	F		2,480	2 148,00	0,00	0,00	0,00
7915		0,00	A-1	4 004,00	0,92	F		0,000	4 004,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 186 751,84					78 732,88	15 085,31	0,00	8 024,73

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	35	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 186 751,84	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	15-12-2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	15/12/2022
L	2031 Frais d'études	5	15/12/2022
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	15/12/2022
L	2033 Frais d'insertion	5	15/12/2022
L	204132 Département- Bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	2041412 Communes du GFP - Bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	2041581 Autres groupements - Biens mobiliers, matériels et étude	30	15/12/2022
L	2041582 Autres groupements - Bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	20422 Privé - Bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	2051 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	15/12/2022
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	15/12/2022
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	15	15/12/2022
L	21311 Constructions - Hôtel de ville	30	15/12/2022
L	21312 Constructions - Bâtiments scolaires	30	15/12/2022
L	21316 Constructions - Équipements du cimetière	30	15/12/2022
L	21318 Constructions - Autres bâtiments publics	30	15/12/2022
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagement des constructions	15	15/12/2022
L	2138 Autres constructions	15	15/12/2022
L	2141 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments	15	15/12/2022
L	2151 Réseaux de voirie	20	15/12/2022
L	2152 Installations de voirie	20	15/12/2022
L	21531 Réseaux d'adduction d'eau	15	15/12/2022
L	21532 Réseaux d'assainissement	15	15/12/2022
L	21533 Réseaux câblés	15	15/12/2022
L	21534 Réseaux d'électrification	15	15/12/2022
L	21538 Autres réseaux	15	15/12/2022
L	21568 Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civ	10	15/12/2022
L	21571 Matériel roulant - Voirie	5	15/12/2022
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	5	15/12/2022
L	2158 Autres installations, matériel et outillages techniques	5	15/12/2022
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	15/12/2022
L	2182 Matériel de transport	5	15/12/2022
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	15/12/2022
L	2184 Mobilier	10	15/12/2022
L	2185 Cheptel	10	15/12/2022
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	15/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		658 733,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		503 733,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	65 713,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	438 020,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		155 000,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	155 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	658 733,00	340 780,61	0,00	999 513,61

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		974 360,34	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		188 402,00	0,00
10222	FCTVA	138 402,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		785 958,34	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	3 478,80	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	102,32	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	1 473,00	0,00
281312	<i>Bâtiments scolaires</i>	2 470,03	0,00
281316	<i>Equipements de cimetière</i>	305,58	0,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	457,85	0,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	3 251,28	0,00
28138	<i>Autres constructions</i>	512,66	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	12 966,39	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	113,83	0,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	2 297,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	8 391,71	0,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	9 037,68	0,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	6 439,05	0,00
28184	<i>Mobilier</i>	3 703,13	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	5 958,03	0,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	725 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	974 360,34	314 783,13	215 113,97	877 997,53	2 382 254,97

Montant

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	999 513,61
Ressources propres disponibles	IV	2 382 254,97
Solde	V = IV – II (6)	1 382 741,36

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					3 657 149,66	2 918 774,36										54 231,29	85 284,90	
3 F IMMOBILIERE MIDI PYRENEES SA VALLEE DU THORE	2013	X Echéance constante	44 logements avenue Marius Gineste	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	149 169,00	133 363,75	39,83	A	F	2,600	F		2,600	-		3 134,05	1 968,87	
3 F IMMOBILIERE MIDI PYRENEES SA VALLEE DU THORE	2013	X Echéance constante	44 logements avenue Marius Gineste	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	195 082,80	161 012,11	29,83	A	F	1,800	F		1,800	-		2 495,69	4 085,03	
3 F IMMOBILIERE MIDI PYRENEES SA VALLEE DU THORE	2013	X Echéance constante	44 logements avenue Marius Gineste	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	36 040,20	31 418,31	39,83	A	F	1,800	F		1,800	-		486,98	554,16	
3 F IMMOBILIERE MIDI PYRENEES SA VALLEE DU THORE	2013	P	44 logements avenue Marius Gineste	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	807 444,60	684 922,74	29,83	A	F	2,350	F		2,350	-		16 095,68	15 262,63	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ASSOC OGEC ECOLE STE THERESE	2007	X Echéance constante	Ecole Primaire Sainte Thérèse	SA CREDIT AGRICOLE	250 000,00	163 483,31	14,67	M	F		4,250	F		4,250	-		6 794,09	7 964,11
ERILIA	2016	X Echéance constante	38 logements Clos Amandine avenue de la Brante	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	663 540,00	571 584,47	32,67	A	F		1,850	F		1,850	-		7 727,26	13 861,19
ERILIA	2016	X Echéance constante	38 logements clos Amandine avenue de la Brante	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	177 808,00	149 433,88	32,67	A	F		1,850	F		1,850	-		822,59	4 143,65
ERILIA	2015	X Echéance constante	38 logements Clos Amandine avenue de la Brante	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	51 981,00	45 528,64	42,67	A	F		1,850	F		1,850	-		250,81	942,29
ERILIA	2016	X Echéance constante	38 logements clos Amandine avenue de la Brante	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	193 981,00	174 012,05	42,67	A	F		1,850	F		1,850	-		2 353,28	3 010,26
GROUPE ARCADE	2013	X Echéance constante	7 logements lot Castouret	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	95 970,89	80 232,77	31,58	A	F		1,850	F		1,850	-		1 083,14	2 101,43
GROUPE ARCADE	2013	X Echéance constante	7 logements lot Castouret	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20 197,14	17 278,08	40,58	A	F		1,050	F		1,050	-		95,03	376,84
GROUPE ARCADE	2013	X Echéance constante	7 logements lot Castouret	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28 676,65	25 205,38	40,58	A	F		1,850	F		1,850	-		340,27	464,28
GROUPE ARCADE	2013	X Echéance constante	7 logements lot Castouret	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	68 087,47	55 345,30	30,58	A	F		1,050	F		1,050	-		304,40	1 642,35
NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL HLM	1993	P	14 logements cité Marius Gineste	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	74 694,37	27 816,33	5,92	A	F		4,800	F		3,500	-		1 941,29	3 275,81
NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL HLM	1996	X Echéance constante	14 logements cité Marius Gineste	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16 214,46	4 890,89	4,75	A	F		4,300	F		4,300	-		210,31	731,83
NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL HLM	1996	X Echéance progressive	14 logements cité Marius Gineste	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	250 211,28	92 918,47	4,75	A	F		4,800	F		4,800	-		4 459,89	13 303,63

MONTASTRUC LA CONSEILLERE - COMMUNE DE MONTASTRUC LA CONSEILLERE - BP (projet de budget) - 2023

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SFHE	2015	X Echéance progressive	19 logements les Terrasses du Pastel	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	295 962,60	254 928,16	32,67	A	F		1,850	F		1,850	-		3 441,53	6 182,86
SFHE	2015	X Echéance progressive	19 logements les Terrasses du Pastel	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	117 516,30	98 766,87	32,67	A	F		1,050	F		1,050	-		543,22	2 737,74
SFHE	2015	P	19 logements les Terrasses du Pastel	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	46 773,60	40 971,55	42,67	A	F		1,050	F		1,050	-		225,35	847,20
SFHE	2015	X Echéance progressive	19 logements les Terrasses du Pastel	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	117 798,30	105 661,30	42,67	A	F		1,850	F		1,850	-		1 426,43	1 828,74
TOTAL GENERAL					3 657 149,66	2 918 774,36											54 231,29	85 284,90

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 185 007,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657362	SUBVENTION EQUILIBRE	SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET	CCAS MONTASTRUC LA CONSEILLERE	Commune	23 000,00
6574	55	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC CVM CYCLOTOURISME	Association	470,00
6574	56	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC GRIBOUILLES	Association	250,00
6574	01	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC AMIS DES ARCHIVES	Association	42,00
6574	03	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC APEL ST THERESE	Association	80,00
6574	04	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC ARCHERS DU GIROU	Association	200,00
6574	05	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC BASKET CLUB	Association	1 500,00
6574	07	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC CAP MONTAS	Association	500,00
6574	08	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC CERCLE LAIQUE	Association	2 150,00
6574	09	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC CHASSE MONTASTRUC ACCA	Association	200,00
6574	12	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC COMITE DES FETES	Association	1 500,00
6574	13	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC CVM	Association	7 000,00
6574	44	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC DES LILAS 3°AGE	Association	180,00
6574	15	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC FAMILIALE INTERCANTONALE	Association	1 000,00
6574	16	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC FNACA COMITE CANTONAL	Association	300,00
6574	17	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC FOOTBALL MONTASTRUC	Association	3 000,00
6574	18	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC JUDO CLUB MONTASTRUC	Association	2 800,00
6574	21	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC MJC	Association	11 000,00
6574	20	fête musique	ASSOC MJC	Association	2 350,00
6574	22	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC MONTAS DE LIVRES	Association	700,00
6574	25	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC PASS PORTS LOISIRS	Association	450,00
6574	31	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC SPORTING CLUB RUGBY	Association	4 500,00
6574	34	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC TENNIS CLUB MONTASTRUC	Association	2 000,00
6574	38	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELL	Association	330,00
6574	39	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	Association	830,00
6574	46	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC CINESTAR	Association	650,00
6574	50	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOCIATION ROCK TON BLED	Association	1 400,00
6574	53	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOCIATION FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE G. BRASSENS	Association	200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	2,00	8,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1,00	2,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
DGS	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		17,00	3,00	20,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	C	7,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	5,00	3,00	8,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		26,00	5,00	31,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

MONTASTRUC LA CONSEILLERE - COMMUNE DE MONTASTRUC LA CONSEILLERE - BP (projet de budget) - 2023

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
01/01/2023 - SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET ANNEXE CRECHE	CRECHE DE MONTASTRUC LA CONSEILL	CRECHE DE MONTASTRUC LA CONSEILL		120 000,00
01/01/2023 -	CUISINE CENTRALE	CUISINE CENTRALE		234 000,00
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	3 775 000,00	8,20	39,18	0,00	1 479 045,00	8,20
TFPNB	51 100,00	8,03	91,59	0,00	46 802,00	8,03
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	210 286,00	9,33	13,50	0,00	28 389,00	9,33
TOTAL	4 036 386,00	14,14			1 554 236,00	10,21

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 05/04/2023

Présenté par Le Maire, Jean-Baptiste CAPEL (1),

A Montastruc-la-Conseillère, le 11/04/2023

Le Maire, Jean-Baptiste CAPEL,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Montastruc-la-Conseillère, le 01/01/2000

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

--	--

Certifié exécutoire par Le Maire, Jean-Baptiste CAPEL (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2023, et de la publication le 11/04/2023

A Montastruc-la-Conseillère, le 11/04/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.